



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 087-218720308-20240902-202461-DE

S<sup>2</sup>LOW

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt quatre

le 02 septembre

le Conseil Municipal de la Commune de VICQ-SUR-BREUILH

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Madame de NEUVILLE, Maire.

**D2024-61**

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2024

Objet de la  
délibération :

PRÉSENTS :

Mmes DE NEUVILLE, N. DUMERY, E. VALLAT, E. CUBERTAFON, S. GENESTE, C. BOUSCARY  
Mrs J.L. ANTOINE, S. DEMONT, E. DULUC, J. P LONGEQUEUE, M. A MILLON, P. PLAZANET, P.  
GERAUDIE, D.GUILLARD

**TARIFS SALLE  
DES FÊTES**

EXCUSÉS :

Mme C. CHARTIER

M. S. DEMONT a été élu secrétaire de séance.

## TARIFS SALLE DES FÊTES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas évolués depuis 2018. Elle propose de les revoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- décide de fixer à 300 € la location de la salle des fêtes pour un week-end complet avec la cuisine et les ustensiles pour les habitants de Vicq-sur-Breuilh et à 150 € pour les jeunes de Vicq-sur-Breuilh ;
- décide de fixer à 500 € la location de la salle des fêtes pour un week-end complet avec la cuisine et les ustensiles pour les loueurs non domiciliés à Vicq-sur-Breuilh ;
- décide de fixer à 150 € la location de la salle des fêtes pour un vin d'honneur pour les habitants de Vicq-sur-Breuilh ;
- décide de fixer à 250 € la location de la salle des fêtes pour un vin d'honneur pour les loueurs non domiciliés à Vicq-sur-Breuilh ;
- décide d'offrir deux à trois locations par an aux associations ;
- décide de fixer la caution à 1500 €.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Vicq-Sur-Breuilh, le 02/09/2024

Ont signé au registre le secrétaire de séance et le maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Christine de NEUVILLE



Signé par : Christine DE NEUVILLE  
Date : 09/10/2024  
Qualité : Maire